

Madame, Monsieur

Suite à notre information il y a deux semaines sur les persécutions actuelles contre les médecines naturelles, la grande question, qui nous a été posée par des milliers de sympathisants, fut : POURQUOI ???

Pourquoi les autorités ne veulent-elles pas que chacun puisse choisir sa médecine ?

Qui cela gêne-t-il ?

La réponse facile, c'est que le gouvernement obéit aux industries pharmaceutiques, qui ont intérêt à nous rendre malades, et à nous obliger à prendre leurs médicaments chimiques.

Mais à l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle, nous avons toujours pensé que cela n'explique pas tout.

C'est pourquoi il nous a paru intéressant de porter à la connaissance du plus grand nombre le texte suivant signé Jean-Marc Dupuis, que beaucoup ont déjà lu.

Je vous souhaite une excellente lecture !

Augustin de Livois
Directeur

Pourquoi tant d'hostilité contre les médecines naturelles ?

Les médecines naturelles sont un domaine plus surveillé par les autorités que bien des activités criminelles.

La vente de compléments alimentaires naturels (plantes, vitamines, acides gras, acides aminés, minéraux, etc.), par exemple, est réglementée de façon beaucoup plus stricte que la vente de tabac, d'alcool, d'armes, ou encore de films incitant à la violence.

Le cas de la vitamine D

Pour illustrer la rigidité de la situation, nous allons parler d'un produit naturel dont aucun scientifique sérieux ne peut contester les bienfaits : la vitamine D.

La vitamine D est produite dans votre peau sous l'effet du soleil, et plus précisément sous l'action des rayons ultraviolets. Dans les pays du Nord de l'Europe, 75 % de la population souffre d'une carence en vitamine D pendant l'hiver. Cette carence est d'autant plus répandue que les foies de morue et de flétan et les poissons gras (sardines, hareng, maquereau, thon etc.) qui sont les principales sources alimentaires de vitamine D, sont de moins en moins consommés.

Or, manquer de vitamine D a des effets graves. Cette vitamine joue un rôle essentiel dans la régulation du métabolisme phosphocalcique (indispensable au bon fonctionnement musculaire, intestinal, neurologique et à la minéralisation des os) ; elle est aussi fortement impliquée dans la synthèse de l'insuline par le pancréas. Enfin, elle exerce des fonctions physiologiques de type hormonal sécostéroïde en exerçant de multiples effets sur l'expression des gènes.

En effet, la vitamine D influence plus de 3000 gènes dans le corps dont, par exemple, les gènes qui contrôlent la lutte contre les infections, et qui produisent plus de 200 peptides anti-microbiens.

Et ce n'est pas tout !

Les études scientifiques ont établi un lien incontestable entre le taux de vitamine D et l'état de santé :

- Selon une méta-analyse de 18 études en double aveugle randomisées, un taux élevé de vitamine D dans le sang réduit le taux de mortalité *toutes causes confondues* [1]. Une étude en double-aveugle, ou double insu, est une étude où des personnes suivent un traitement ou un placebo (faux médicament), sans que ni leur médecin, ni elles-mêmes, ne sachent si elles reçoivent le traitement ou le placebo.
- Une étude récente a montré que le nombre de décès au Canada pourrait être réduit de 37 000 annuellement, soit 16 % des décès du pays, si la population avait un taux de vitamine D plus élevé [2].
- Une étude réalisée en commun par les universités de Graz (Autriche) et Heidelberg (Allemagne) est arrivée à des conclusions similaires, en février 2009 : 3200 hommes et femmes de 62 ans en moyenne ont été observés sur une période de sept années. 740 sont décédés entre temps. Parmi les personnes décédées, elles étaient deux fois plus nombreuses à avoir un taux de vitamine D réduit, qu'un taux de vitamine D élevé.
- Grâce à ses effets bénéfiques sur le système immunitaire, la vitamine D pourrait avoir un puissant effet de protection contre le cancer. Les chercheurs sur le cancer de l'hôpital Mount-Sinai de Toronto (Canada) ont comparé les habitudes alimentaires de 760 femmes ayant le cancer du sein à un groupe de 1135 personnes en bonne santé. Ils ont constaté que les personnes ayant un bon taux de vitamine D avaient 24 % de risques en moins de tomber malade. Des résultats similaires ont été observés pour le cancer de la prostate et du colon.
- Les chercheurs de l'Institut du Coeur de Kansas City (USA) ont également démontré un effet protecteur de la vitamine D sur le coeur et les artères. En décembre 2008, ils ont évalué les données concernant plus de 10 000 personnes test, sur une durée de dix-sept ans. Il s'est révélé qu'un taux réduit de vitamine D dans le sang doublait le risque d'infarctus. Une cause possible de cet effet protecteur est la capacité de la vitamine D à diminuer la pression sanguine.

Face à tous ces bienfaits (et il y en a d'autres), la vitamine D présente aussi des dangers pour la santé. Mais ces dangers sont limités : il est impossible de souffrir de surdose de vitamine D par sa seule alimentation. Et il faut prendre quotidiennement des doses supérieures à 20 fois les apports journaliers recommandés (AJR), autrement dit avaler une douzaine de pilules ou d'ampoules de vitamine D par jour, pour observer des effets indésirables.

Vous pourriez donc penser qu'une complémentation modérée de vitamine D, dans les populations déficitaires, serait favorisée par les pouvoirs publics ; que le ministère de la Santé informerait le public ; et que les fabricants de ces compléments seraient autorisés à signaler les bienfaits à attendre de cette vitamine, par exemple en diffusant les résultats des études scientifiques citées ci-dessus.

Eh bien pas du tout. La vente de vitamine D à des doses suffisantes pour avoir un effet bénéfique réel est strictement interdite sans ordonnance d'un médecin. Ce qui explique que seule une infime proportion de la population, particulièrement bien informée et motivée, bénéficie des nouvelles découvertes sur la vitamine D.

Non seulement les fabricants de compléments alimentaires ne sont pas encouragés à informer le public de ses bienfaits, mais il leur est même interdit de le faire, et même de vendre des doses de 5 microgrammes de vitamine D (Apport Journalier Recommandé officiel).

De plus, s'ils vendent de la vitamine D en citant sur la notice une seule des études citées plus haut, ou s'ils laissent entendre dans la présentation du produit qu'elle peut avoir un bienfait pour la santé, quel qu'il soit, ils sont passibles des poursuites prévues à l'article L5122 du Code de la Santé Publique.

Interdiction des allégations thérapeutiques

Il est interdit aux fabricants de compléments alimentaires de mentionner sur leurs produits les effets escomptés sur la santé, les maladies, en termes de prévention comme de guérison.

Si on suit la réglementation actuelle jusqu'au bout, il est interdit à une marque d'eau minérale d'indiquer sur l'étiquette que l'eau « aide à prévenir la déshydratation ». Ce n'est pas un canular, mais l'expérience réelle que viennent de réaliser deux chercheurs allemands, dont la demande a été refusée par l'agence européenne du médicament.

La conséquence est que les patients en sont réduits à courir des risques insensés en recherchant sur Internet des indications sur les compléments alimentaires qu'ils achètent. Risques insensés non parce que les produits qu'ils prennent pourraient leur causer des inconvénients, mais parce qu'ils ont de grands risques de passer à côté d'un produit qui pourrait les aider. Et pourtant, cette interdiction d'information est imposée au nom de « la protection de la santé publique ».

En prenant ainsi la défense des fabricants de compléments alimentaires, je sais que je m'expose à être critiqué comme un « suppôt de l'industrie » et des « vendeurs de pilules ». Mais mon activité professionnelle ne consiste pas à vendre de tels produits : elle consiste à produire et publier de l'information sur la santé naturelle. J'aurais tout à perdre, en terme de crédibilité, à prendre le parti de tel ou tel secteur de l'industrie. Et précisément, ainsi que je le dis toujours, votre meilleure source de vitamine D est entièrement gratuite puisque c'est... le soleil !!

Comment en est-on arrivé là ?

L'hostilité des pouvoirs publics vis-à-vis des médecines naturelles date de la Seconde Guerre Mondiale, lorsque fut créé l'Ordre des Médecins en 1940, et que fut supprimé le diplôme d'herboriste en 1941.

Il s'agissait de faire entrer le pays dans la médecine « scientifique moderne ».

Il faut se replacer dans le contexte de l'époque pour comprendre cette démarche.

En toute bonne foi, des médecins, des chercheurs et des responsables politiques ont créé un système de santé centralisant tout le pouvoir et les ressources financières pour, selon leur vision, découvrir, et imposer, la meilleure solution, le meilleur protocole de traitement pour chaque maladie.

Cette démarche leur paraissait d'autant plus légitime que beaucoup étaient persuadés que ce n'était qu'une question de temps avant qu'on trouve un vaccin, ou des médicaments quelconques, qui viendraient à bout de *toutes* les maladies.

Le Ministère de la Santé en France développa une technostructure complexe faite d'un enchevêtrement d'agences, de comités, de « hautes autorités », d'ordres et de commissions, qui prirent sur eux de prendre les grandes décisions concernant la santé de la population. Les médecins, dans leur optique, devaient être traités comme de simples courroies de transmission soumises à leurs ordres et à leurs règlements. Les patients, eux, ne devaient plus avoir leur mot à dire puisqu'ils n'avaient pas la compétence technique pour comprendre ce qui était le meilleur pour eux.

L'Ordre des Médecins commença à imposer des protocoles de traitements standardisés, et à exclure les médecins qui refusaient de s'y soumettre. Une fois exclu de l'Ordre, un médecin n'a plus l'autorisation d'exercer la médecine. C'est donc une sanction extrêmement grave pour lui. Non seulement il perd son métier, mais il subit une opprobre telle que rares sont les médecins qui osent s'exposer à de telles sanctions – et personne ne peut leur en vouloir.

La médecine française a donc été mise au pas, et forcée d'entrer dans un seul moule. Un nombre incalculable d'herboristes et de guérisseurs, héritiers de traditions ancestrales d'une richesse pourtant fabuleuse, se retrouvèrent du jour au lendemain passibles de poursuites pour « exercice illégal de la médecine », ou « exercice illégal de la pharmacie » sous prétexte qu'ils n'avaient pas, et ne pouvaient pas, adhérer à l'Ordre des Médecins ou des Pharmaciens. Il en fut de même dans les monastères où certains religieux se transmettaient encore des savoir-faire médicaux datant de la nuit des temps.

On imagine le scandale que causerait une telle décision, prise aujourd'hui par le gouvernement du Brésil par exemple, qui imposerait du jour au lendemain sur toute l'Amazonie que seuls les médecins dûment diplômés des facultés d'Etat des villes côtières occidentalisées aient le droit de prodiguer des soins, ou de donner des plantes aux malades.

Nul doute que des mouvements énormes de protestation seraient organisés à l'ONU, à l'UNESCO, et par les ONG du monde entier au nom du « respect des cultures », pour protester contre une tentative aussi barbare de faire table rase du passé. C'est pourtant exactement l'oppression qui a été imposée, et qui continue d'être imposée, en France sur les malades et les médecins bien qu'en Occident, le savoir en occident se soit aujourd'hui très largement perdu.

Un couvercle de plomb

Protocoles de traitements de la moindre maladie, autorisations de mise sur le marché des médicaments, taux de remboursement, prix des consultations, critères de sélection des médecins, nombre de diplômes de médecins délivrés (le fameux *numerus clausus*), répartition territoriale des hôpitaux et cliniques, campagnes de vaccination, tout fut donc désormais décidé par le seul Ministère de la Santé, et la technocratie qui en dépend. Aujourd'hui encore, c'est lui, et lui seul, qui décide ce qu'il faut faire et penser dans tous les domaines de la médecine et de la santé : ce que votre médecin a le droit de vous prescrire, les traitements que vous avez le droit d'entreprendre.

Cette situation est potentiellement génératrice de souffrance pour les patients, qui peuvent avoir l'impression de n'être qu'un rouage du système de santé. Mais elle est également d'une grande violence pour les médecins, qui peuvent avoir le sentiment que les conditions ne sont plus réunies pour qu'ils puissent remplir leur mission auprès des malades.

L'extrême sévérité et rigidité du système de santé à l'encontre des médecins « déviants » n'a toutefois pas permis de protéger le public contre les charlatans, qui semblent même être plus nombreux que jamais, ainsi qu'en témoigne le rapport, certes critiquable par bien des aspects, de la Miviludes (Mission de vigilance contre les sectes) paru le 10 juin 2011 au sujet des dérives sectaires dans le monde des thérapies parallèles.

Tout se passe comme si le couvercle de plomb qu'on a voulu imposer sur la santé, avait en réalité servi de serre protectrice pour que se développe, en France, une myriade de pratiques thérapeutiques douteuses. Ces dérives sont d'autant plus dangereuses que le patient en quête de solutions naturelles n'a plus aucun moyen de distinguer les thérapeutes sérieux des autres, tous étant soumis à la même suspicion, voire aux mêmes interdictions, dès lors qu'ils ne suivent pas les protocoles officiels.

Il est alors aisé pour un authentique escroc de crier à la persécution, ou aux atteintes à la liberté individuelle, alors qu'il met réellement en danger la vie de ses victimes.

La plus totale confusion, donc, règne.

La révolution Internet

C'est dans ce contexte qu'Internet est venu changer la donne.

Pour son information sur la santé, le public éclairé se tourne de moins en moins, aujourd'hui, vers le Ministère de la Santé, dont il sait qu'il obtiendra surtout des discours aseptisés et au fond, de peu d'utilité pratique.

En revanche, une profusion fabuleuse d'information est aujourd'hui accessible grâce à la presse indépendante et surtout sur Internet. Le site Doctissimo draine chaque jour à lui seul plus de 3 millions de visiteurs, ce qui en fait un des tout premiers sites francophones en terme de fréquentation. Une myriade d'autres sites existent pour les personnes en quête de réponses à leurs problèmes de santé, qui publient des informations gratuites ou payantes, de qualité extrêmement variable évidemment. Les publications [Santé Port Royal](#) (Pratique de Santé, Principes de Santé, Plante & Santé...) par exemple, diffusent beaucoup d'informations intéressantes.

Pour les personnes concernées par le cancer, et qui souhaitent un complément naturel aux traitements conventionnels, la référence francophone est bien sûr www.guerir.org, le site du Dr David Servan-Schreiber, malheureusement décédé le 24 juillet dernier.

Pour les problèmes de cholestérol et les maladies cardiovasculaires, celui du [Dr Michel de Lorgeril](#). Pour la nutrition, le site de Thierry Souccar www.lanutrition.fr.

En Allemagne, dans les pays scandinave, aux Etats-Unis, des centaines de lettres d'information sur la santé naturelle circulent, les plus populaires étant celle du Dr Joseph Mercola (www.mercola.com), suivie par plus d'1,5 millions de personnes quotidiennement, celle du [Dr Weil](#), ou encore celle [Dr Whitaker](#). Au Canada, l'encyclopédie en ligne www.passeportsante.net, un site à but non lucratif financé par la fondation Lucie et André Chagnon, s'est imposée comme une des principales références scientifiques sur les médecines naturelles ces dernières années.

C'est à partir de ces sources, et bien d'autres, que je publie moi-même Santé & Nutrition, une lettre gratuite à laquelle chacun peut s'abonner librement (lien [ici](#)), aujourd'hui suivie par près de 100 000 personnes.

Il ne s'agit que de quelques noms, forcément choisis de façon arbitraire. Je présente donc d'avance mes excuses à toutes les personnes et institutions de grande valeur, qui contribuent de façon essentielle à l'information du public, et qui pourraient légitimement s'étonner de n'être pas citées ici. Mais le but de cet article n'était pas d'en faire une liste exhaustive.

Face à cette explosion d'information, qui apporte un courant d'air frais extraordinaire à la médecine, il est permis d'espérer que le « système de santé » officiel se trouve bientôt obligé de se ré-inventer.

Puissions-nous, chacun là où nous nous trouvons, œuvrer comme nous le pouvons pour que la médecine se recentre sur un seul objectif : la bonne santé... naturellement.

L'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle remercie Jean-Marc Dupuis pour son aimable autorisation de reproduire ce texte.

Références :

[1] Altern Med Rev 2008 ; 13(1) : 6-20.

[2] Grant W., Schwalfenbert, G.K., Genuis, S.J., Whiting S.J., « An estimate of the economic burden and premature deaths due to vitamin D deficiency in Canada », Molecular Nutrition and Food Research, volume 54, Issue 8, p. 1172-1181, août 2010.

Newsletter de l'Institut pour la Protection de la Santé Naturelle - 253A Chaussée de Wavre - 1050
BRUXELLES
www.institut-protection-sante-naturelle.eu

Si vous ne souhaitez plus recevoir de nouvelles de notre Institut, cliquez sur ce [lien de désinscription](#).